

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

1 Intitulé du module **Crédits Libres (CL)** **2025-2030**

Code	Type de formation *				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.TS.SO359.CL.25	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS					
Niveau	Caractéristique	Type de module			Organisation temporelle					
<input type="checkbox"/> module de base	<input type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre							
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres							
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps							
<input type="checkbox"/> module spécialisé		<input checked="" type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> semestre d'automne							

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
3 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

Volées :
PT 2025, EE 2025, TP 2025

Temporalité variable

3 Prérequis

avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autre
Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences

Les apprentissages visés et les compétences développées sont spécifiques à l'activité. Les huit compétences du référentiel du PEC (minimum 2) peuvent être mises en œuvre. L'étudiant·e argumente le choix des compétences principales mobilisées dans son projet et évalue leur développement dans le travail de restitution.

La réalisation d'un projet d'intention doit permettre aux étudiant·es d'/de :

- Permettre de compléter sa trajectoire de formation en fonction de ses intérêts, par des activités complémentaires aux modules BATS.
- Permettre l'exploration, la participation et l'engagement dans des collectifs constitués en lien avec le travail social, sur la base d'une méthodologie en travail social.
- Expérimenter la réalisation et la gestion de façon individuelle du processus complet d'une activité professionnalisante de 3 crédits (gestion de projet).
- Argumenter la réflexion sur les différentes facettes du processus sur la base de ressources externes (minimum 2 notions théoriques référencées APA).

5 Contenu et formes d'enseignement *

Les CL sont effectués de manière individuelle. Le projet personnel est élaboré par l'étudiant·e à partir du document : projet d'intention des crédits libres. Généralement, l'enseignant·e référent·e de l'axe 1 du module F1 est attribué à l'étudiant·e. L'étudiant·e s'assure de disposer des ressources pour mener à bien l'activité. Des activités de diverses natures sont utilisées dans le cadre du module :

- Engagements associatifs en lien avec le travail social.
- Engagements institutionnels en lien avec le travail social (lieu distinct de la FP).
- Engagements associatifs internes à la HES-SO (HETSLibre, Conseil participatif du domaine TS de la HES-SO, commission des études, autre).

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

- Participation à des événements académiques hors BATS (congrès, colloques, conférences, réseaux de compétences, formations), dont les liens avec le travail social et la trajectoire de formation sont démontrés.
- L'activité n'est pas partagée avec des personnes de l'entourage proche de l'étudiant·e.

Si le projet s'inscrit dans une activité à laquelle l'étudiant·e participe avant le projet de CL, le projet amène une plus-value à cette activité.

Les 75 heures des CL sont réalisées de manière individuelle. 5h sont allouées aux démarches préparatoires et à la réalisation du projet d'intention. 70h englobent : le travail de préparation des activités, les recherches théoriques, les activités réalisées, l'analyse du sens de l'activité, l'identification des apprentissages effectués, la mise en lien avec les compétences du référentiel TS, et la réalisation des modalités d'évaluation. L'étudiant·e est responsable de la réalisation des CL dans les délais. Elle ou il prend contact avec son·sa référent·e en temps opportun. A titre indicatif, dans le programme de formation, le temps dédié au CL est fixé le mardi de la semaine 38 et les lundis et mardis des semaines 50 et 51, Il est possible de réaliser les CL à d'autres dates, mais ils doivent être réalisés en dehors des périodes des autres modules.

Le « *Projet d'intention des Crédits libres* » permet de définir les contours de l'activité projetée : argumentation de l'intention, choix de l'activité, planification, identification des intentions d'apprentissage, lien avec le référentiel de compétences, ressources théoriques référencées (APA) mobilisées. L'étudiant·e propose des modalités d'évaluation (défense orale, organisation d'un débat, exposition commentée, documents audio visuels, rapport écrit, autre...). Elles permettent d'analyser et d'évaluer les apprentissages effectués et les compétences du référentiel mobilisées dans le cadre de l'expérience. Nous recommandons le dépôt du projet d'intention au plus tard au mois de février de l'année civile durant laquelle les CL doivent être validés. Mais le projet d'intention doit parvenir au référent·e en format Word (nom du fichier : Nom_Prénom_Projet CL) au minimum 3 semaines avant le début de l'activité, et tient compte du délai pour d'éventuelles compléments avant sa validation. L'enseignant·e vérifie si l'activité, la démarche proposée, les références théoriques mobilisées ainsi que les modalités d'évaluation sont pertinentes et cohérentes avec le travail social, les apprentissages, les compétences du référentiel que l'étudiant·e souhaite développer et le cadre général des CL. Lorsque le projet d'intention est validé, les 70h dévolues à l'activité peuvent commencer à être comptabilisées.

L'activité est ensuite réalisée. L'évaluation en vue de la validation a lieu au plus tard au semestre correspondant à la volée de l'étudiant·e selon les modalités négociées avec l'enseignant·e. L'organisation logistique du temps d'évaluation est de la responsabilité de l'étudiant·e.

Pour valider le module, l'étudiant·e justifie d'un engagement correspondant à 75h. Elle ou il renseigne sur le temps consacré et la nature des différentes facettes de l'activité. Il ou elle fournit une preuve de suivi (attestation de cours suivi à l'extérieur de l'école, attestation d'une personne responsable de l'activité, etc.)

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

L'aménagement temporel du module CL est flexible. L'étudiant·e peut le réaliser dès le premier semestre de la formation. L'étudiant·e restitue au plus tard son travail de validation selon les délais suivants :

- **Plein temps**, au semestre 5, **soit le 1er décembre 2027**.
- **En emploi**, au semestre 7, **soit le 1 décembre 2028**.
- **Temps partiel**, au semestre 9, **soit le 1 décembre 2029**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

Modalité de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant·e doit, selon les indications de l'enseignant·e, soumettre un travail complémentaire au plus tard un mois après l'évaluation, ou réaliser une nouvelle activité CL complète avant le **20 août** de l'année civile suivante.

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Remarques

Un double échec au module Crédits Libres ne conduit pas à une exclusion de la filière. L'étudiant·e sera tenu·e de valider ce module dans le cadre de son délai maximal d'études.

9 Bibliographie

Nom de la ou du responsable de module *

MELLINA Joël

Descriptif validé le *

12 août 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle